

DECRET N° 77-89 du 8 Avril 1977

portant nomination de l'Intendant Militaire de 3ème Classe LAHAMI Thomas en qualité de Directeur des Services de l'Intendance des F.A.P.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU le Décret N° 70-248/CP/DN du 25 septembre 1970, portant attributions du Directeur des Services de l'Intendance Militaire ;
VU le Décret N° 74-281 du 31 octobre 1974, portant nomination de l'Intendant Militaire Adjoint LAHAMI Thomas en qualité de Directeur par intérim des Services de l'Intendance des F.A.P. ;
SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- L'Intendant Militaire de 3ème Classe LAHAMI Thomas est nommé Directeur des Services de l'Intendance des Forces Armées Populaires du Bénin.

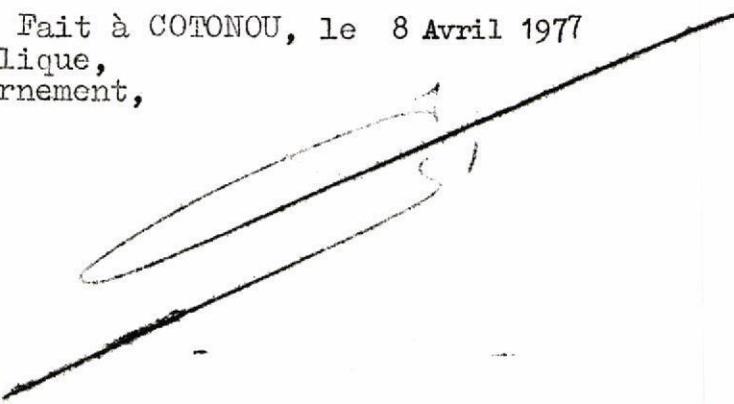
ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter du 15 avril 1977 et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 Avril 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 Tous Ministres 15 CNR 4 SGG 4 SPD 2 DPE 2
DGAJL 2 INSAE 2 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI Gde Chanc. 5 Etats-Majors 12
Cab.Mil 4 Dtion Intendance Militaire 4 DB 4 DCF 4 DSDV 4
BN-UNB-FSJEP 6 DI 4 JORPB 1.-